



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2023

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mardi 24 Janvier 2023, à 19h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 20 Janvier 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT et Patrick MIGAYRON « Adjoints », Michel MATÉOS, Marie PETIT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Madame Catherine HUPPE qui donne pouvoir à Madame Denise SOULAT et Monsieur Jean-Philippe COURCELLE qui donne pouvoir à Lionel POINTARD.

Début de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Madame Séverine DUCLOUX

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 Décembre 2022 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 Décembre 2022, a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0007	TRAVAUX – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) concernant les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – Tranche 1 – Année 2023
-------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux pour la 1^{ère} tranche en 2023, à savoir l'école primaire et le restaurant scolaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.

Date d'affichage en mairie : 25 Janvier 2023.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 25 Janvier 2023.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	
Secrétaire de la Séance : Madame Séverine DUCLOUX	